Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_163-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 11/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	02/09/2026
Date d'affichage de la convocation	02/09/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	

Etaient absents excusés : Mme Corine CHAVOIX

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Corine CHAVOIX à Mme Aline LE BOUÉDEC

M.Romain FIZE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/09-163 : Objet : Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Extension de l'actuel ou création d'un nouveau restaurant scolaire – Affermissement des phases 2 et 3 de l'étude

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Un marché a été lancé portant sur une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant des travaux d'extension de la cantine actuelle ou de construction d'une nouvelle cantine à côté de l'école Lucie Aubrac.

Il s'agit d'un marché à tranches, conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_163-DE

Pour mémoire, les prestations sont divisées de la manière suivante :

Tranche	Mission	Nature
1	Études préalables de faisabilité autour des 2 hypothèses envisagées : travaux de rénovation /extension du restaurant scolaire actuel ou de création d'un nouveau restaurant scolaire à côté de l'école Lucie Aubrac	FERME
2	Elaboration et rédaction du programme technique détaillé de l'opération retenue	OPTIONNELLE
3	Assistance au maitre d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre	OPTIONNELLE

La société FLORES avait été retenue aux tarifs suivants :

Phases	Missions	Montant en € HT
Phase 1 :	Études préalables de faisabilité autour des 2 hypothèses envisagées : travaux de rénovation /extension du restaurant scolaire actuel ou de création d'un nouveau restaurant scolaire à côté de l'école Lucie Aubrac	15 285 €
Phase 2 :	Elaboration et rédaction du programme technique détaillé de l'opération retenue	3 720 €
Phase 3 :	Assistance au maitre d'ouvrage pour la désignation du maître d'oeuvre	10 200 €
TOTAL		29 205,00 €

La phase 1 de faisabilité est désormais terminée. Mme la Maire rappelle que deux scénarii ont été étudiés par le bureau d'études FLORES dans le cadre de sa mission de programmation :

- Scénario 1 : Rénovation et extension du restaurant scolaire existant (salle Arc-en-ciel)
- Scénario 2 : Rénovation du restaurant scolaire existant et construction neuve d'un restaurant scolaire avec prise en compte des besoins prioritaires de l'ALSH

Le Comité de Pilotage du 20/07/2026 a retenu le scénario 2. La commission des finances a émis un avis favorable à cette proposition.

Pour répondre aux demandes de la Direction Départementale de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine, Mme la Maire estime que les travaux de rénovation de la cantine doivent intervenir rapidement. Par ailleurs, le marché initial avec le BET Florès prévoyait, soit la rénovation-extension du restaurant scolaire, soit la construction d'une nouvelle cantine à côté de l'école Lucie Aubrac.
Elle estime donc préférable que les travaux de rénovation de la cantine soient pris en charge directement par la commune. La mission de Florès portera uniquement sur la construction d'une nouvelle cantine à côté de l'école Lucie Aubrac.

Sur cette base, il est proposé au Conseil municipal d'affermir les tranches 2 et 3 de l'étude de programme avec la société Florès.

Vu l'avis du Comité de pilotage
Vu l'avis de la commission des finances du 02/09/2026
Après avoir entendu l'exposé du Maire, et les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont un pouvoir par :
19 voix pour
0 voix contre

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_163-DE

0 abstention

- **Décide d'affermir** les phases 2 (élaboration et rédaction du programme technique détaillé) et 3 (assistance au maître d'ouvrage) optionnelles de la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SASU FLORES, concernant des travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire à côté de l'école Lucie Aubrac.

- **Rappelle** que le montant des phases 2 et 3 est le suivant :

Phases	**Missions**	**Montant en € HT**
Phase 2 :	Elaboration et rédaction du programme technique détaillé de l'opération retenue	3 720 €
Phase 3 :	Assistance au maitre d'ouvrage pour la désignation du maître d'oeuvre	10 200 €

- **Autorise** Mme la Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement pour les phases 2 et 3, ainsi que tous documents en lien avec cette délibération.

- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture De Rennes le* : 11/09/2026
- *de la publication : Le : 11/09/2026*

La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Romain FIZE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Aline LE BOUÉDEC